

Modernisation de l'Office national de l'énergie

Question

Le gouvernement fédéral a confié à un comité d'experts le mandat de consulter les différentes parties intéressées par la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Les consultations du comité se sont déroulées au cours de l'hiver 2017. Le 15 mai 2017, le comité d'experts a rendu public son rapport, lequel est actuellement soumis à une période de commentaires. La révision actuelle du mandat de l'ONÉ est, pour le gouvernement, une occasion de se doter d'une stratégie cohérente de communication face aux projets de transport d'énergie d'envergure.

Contexte

Le mandat de l'ONÉ est de promouvoir la sûreté et la sécurité des infrastructures et des marchés énergétiques canadiens. Il agit dans l'intérêt public canadien. Sa principale fonction consiste à réglementer la construction et l'exploitation des oléoducs et gazoducs interprovinciaux ainsi que les lignes de transport d'électricité entre les provinces. Son mandat de surveillance réglementaire s'applique à plus de 73 000 kilomètres de pipelines à travers le pays et près de 1 400 kilomètres de lignes de transport d'électricité.

L'ONÉ est une autorité reconnue en matière d'infrastructures énergétiques et se penche sur des projets qui doivent susciter un dialogue national en matière énergétique en raison notamment des avantages économiques et du potentiel de commerce et de création d'emplois qu'ils proposent.

La révision de son mandat doit être une occasion de revoir et de resserrer les critères qui déterminent la participation à son processus de consultation.

La mise à jour des processus d'évaluation des projets d'investissement devrait aussi être l'occasion pour le gouvernement de limiter de façon rigoureuse le pouvoir du gouvernement ou de l'opposition de retarder les décisions, pouvoir qui crée de l'incertitude et accroît le risque pour les investisseurs.

De tels changements permettraient de fournir des garanties aux investisseurs qui seraient plus enclins à engager les ressources appropriées pour des projets de développement économique.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Revoie le rôle et les critères de décision d'organismes d'évaluation de projet, de façon à les mettre à jour face aux nouvelles réalités de l'économie.
2. Crée un organisme de réglementation efficace, ayant accès à l'expertise technique et au savoir de l'industrie, en maintenant le siège social de l'ONÉ à Calgary.
3. Fasse en sorte que le nouveau régime d'autorisation de l'ONÉ soit connu, standardisé, cohérent et surtout prévisible;
 - a. Qu'il minimise le nombre d'interlocuteurs que les promoteurs doivent contacter au sein des divers ministères et organismes et ne dédouble pas les processus actuellement en place;
 - b. Qu'il garantisse l'accès à des données crédibles reposant sur des faits et qui ne tiennent pas compte des positions idéologiques et minoritaires;
 - c. Qu'il permette de bien accompagner les promoteurs à toutes les étapes du cycle de vie du projet.
4. Qu'il ne traite pas des engagements sociaux et de la lutte aux changements climatiques du gouvernement du Canada dans les processus fédéraux d'autorisation de projets particuliers.